

2025/03/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/08

OBJET : Rapport annuel de la délégation de service public (contrat d'affermage) pour l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf pour l'année 2024.

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 4 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Bernard - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - GODET Serge – CAILLAUD Monique

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – DAVID Robert - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – CATHELOT Guy – DEPEIGE Isabelle - DEPATUREAUX Gilles – LAGRANGE Serge – DUGUET Pierre – AUGUSTYNIAC Jérôme

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Josette FAURE
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES

Suppléances : GODET Serge

Secrétaire de séance : MEYER Christian

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	34	39			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
39	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-27-003 en date du 27 décembre 2018, portant ~~statuts de la communauté de~~ communes Creuse Sud-Ouest conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022/07/06 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2022, autorisant la mise en œuvre d'un contrat de concession, sous forme de Délégation de Service Public (DSP), passée en procédure simplifiée, relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, sous forme de contrat d'affermage, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le rapport de la délégation de service public est présenté au Conseil communautaire, qui en prend acte ;

M. le Président expose que la Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences a réhabilité la salle de cinéma située à Bourgneuf. L'exploitation du cinéma a repris le 1^{er} octobre 2015 sous la forme d'une délégation de service public simplifiée, d'une durée totale de 3 ans allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018, suivi d'un renouvellement allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Un nouveau renouvellement, d'une durée de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 a été réalisé.

Pour poursuivre la modernisation et le maintien d'un cinéma de proximité, la Communauté de communes a procédé à la numérisation de la projection en remplaçant l'équipement de projection argentique par du matériel neuf numérique et en réalisant les travaux connexes en cabine de projection et sur le réseau informatique ainsi que sur le système de billetterie. La Communauté de communes a fait également réaliser des travaux de rénovation de la salle de cinéma, du hall d'accueil et d'accessibilité, selon les normes cinématographiques en vigueur.

La Communauté de communes prend en charge l'ensemble des frais liés au bâtiment, aux équipements, aux matériels, aux logiciels ; et une partie de l'entretien intérieur, des abonnements téléphoniques et Internet, des impressions pour la communication.

La Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion et l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, a été confiée à M. Ahmed BENNAAMANE.

Selon le contenu du contrat d'affermage signé le 30 décembre 2022 avec M. Ahmed BENNAAMANE, notamment l'article 11 relatif au contrôle de la délégation, le délégataire fournit au délégant, trois mois après la fin de chaque exercice, un rapport de fonctionnement du cinéma, présenté par la suite au Conseil communautaire, qui en prend acte.

Ce rapport de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, joint en annexe, concerne la période d'exploitation du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel 2024 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Sylvain GAUDY.

